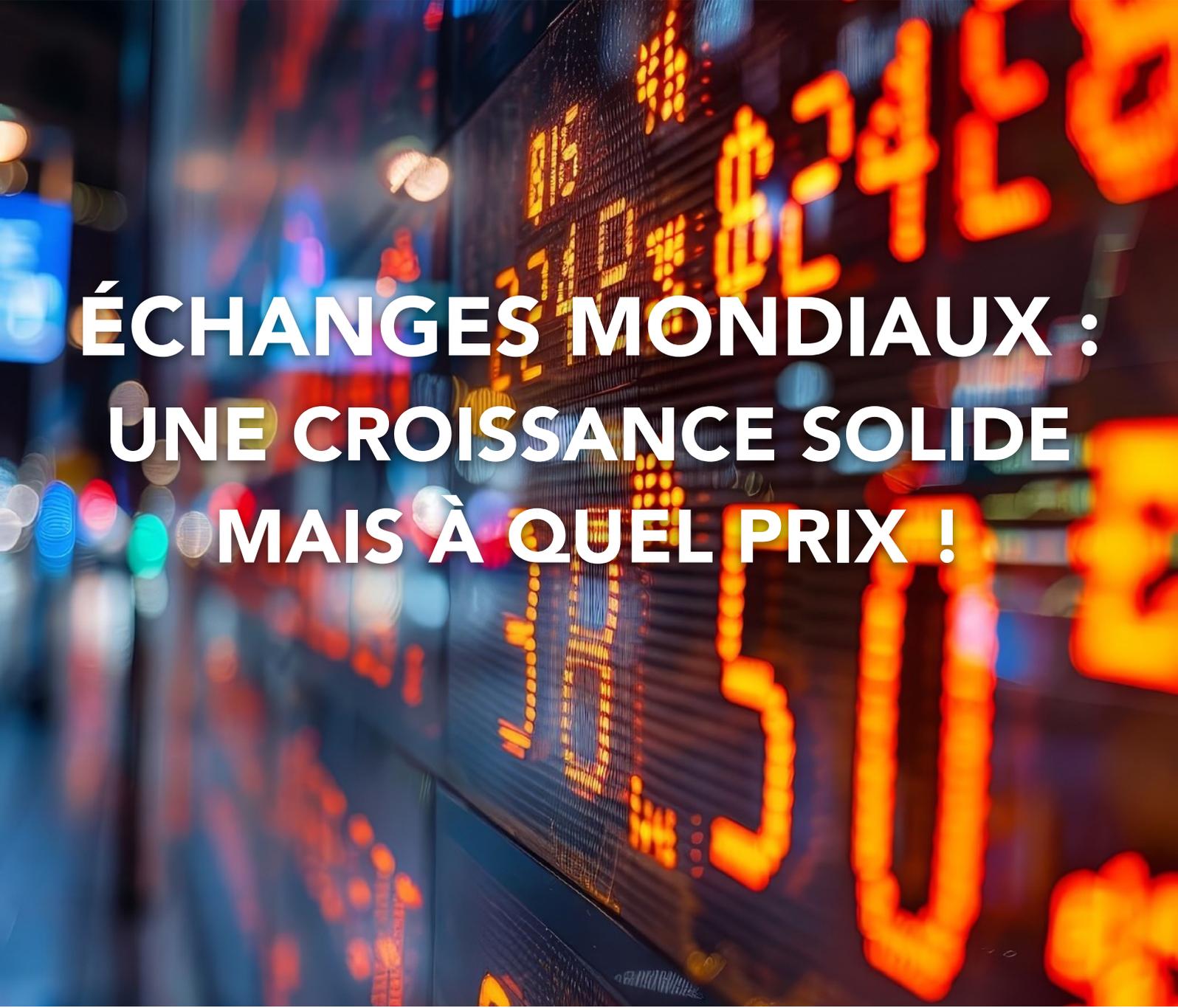




À vrai lire

Les actualités agricoles par le groupement AGIRAGRI

A background image of a financial market floor at night, with bright orange and red digital displays showing numbers and symbols, creating a bokeh effect.

ÉCHANGES MONDIAUX : UNE CROISSANCE SOLIDE MAIS À QUEL PRIX !

Offert par



membre du Groupement AGIRAGRI



- Le lait explose en Asie
- Exploitations et mutations
- Ses actifs en pleine crise
- Connecté à son territoire

L'EDITO

Se loger ou se nourrir, cruel dilemme

La crise du Covid et la guerre d'Ukraine ont entraîné une hausse des prix des produits alimentaires, exacerbant la précarité alimentaire dans notre propre pays. Cette précarité ne touche pas seulement les plus déshérités, mais également les étudiants, des familles monoparentales, des retraités et même des couples divorcés. Ces personnes sont souvent accablées par le coût élevé du logement, qui ne cesse d'augmenter en raison de l'insuffisance de nouvelles constructions, qu'il s'agisse de résidences universitaires, de logements sociaux ou d'autres types de logements. La politique alimentaire ne peut être isolée de celle du logement ni de celle de la santé.

Jean-Philippe Boussemart, dans un récent article, analyse les évolutions à long terme de l'agriculture française. Il démontre que les prix des produits agricoles en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de l'inflation, ont fortement baissé jusqu'au changement de Pac en 1992. Avec l'ouverture progressive des marchés mondiaux, ils ont diminué moins rapidement jusqu'à la crise de 2008. Depuis lors, on observe à la fois une tendance à la hausse et une forte irrégularité des cours. On aurait pu penser que cette hausse des prix inciterait les agriculteurs à augmenter leur production, mais les investisseurs agricoles ont surtout besoin de régularité.

Les investisseurs agricoles ont surtout besoin de régularité

Cette contradiction se retrouve aussi dans les prix des produits alimentaires. Les industries agroalimentaires, principales acheteuses de la production agricole, ont subi la pression des centrales d'achat qui ont laminé leurs profits malgré les lois Egalim successives. Seuls quelques groupes multinationaux ont été capables de résister.

Parallèlement, les dépenses de logement ont explosé. En 1960, les ménages français consacraient 31 % de leur budget à l'alimentation et 20 % au logement. En 2021, les dépenses pour le logement atteignent près du tiers du budget (32,8 %) et celles pour l'alimentation, les boissons et le tabac 18 %. Bien entendu, il s'agit d'une moyenne qui cache des disparités, 60 % des français étant propriétaires de leur logement, et la part de l'alimentation augmentant pour les ménages aux revenus les plus bas.

Paradoxe supplémentaire, la France dispose pourtant de deux fois plus de terres agricoles par habitant que l'Allemagne. Néanmoins, la dépense de logement est plus importante dans notre pays car nous n'avons pas su enrayer la spéculation immobilière. L'écart de prix entre la terre agricole et le terrain à bâtir est de 1 à 100 mais cette différence n'aide ni à l'installation des jeunes agriculteurs ni à l'accès au logement pour les jeunes citadins. Choix de société, pourrait-on dire ! ■

SOMMAIRE

GRAND ANGLE P 4

Echanges mondiaux : une croissance solide, mais à quel prix ?

FOCUS SECTEURS

Viticulture : P 6
Y a-t-il une limite à la montée en gamme des vins français ?

Elevage : P 7
La production laitière explose en Asie

Grandes cultures : P 8
La Chine et l'arme alimentaire

Fruits et légumes : P 9
Une consommation de fruits et légumes en berne

3 QUESTIONS À... P 10

Accompagner la montée en diversité et en complexité des entreprises agricoles

DROIT ET GESTION P 11

Réévaluer ses actifs en période de crise

PORTRAIT D'AVENIR P 14

Un agriculteur connecté à son territoire

CULTURE P 17

Livre : Le salut viendra des NIMA "Qui va nous nourrir ?"

Série : Une plongée dans le monde du vin

Documentaire : Géopolitique des céréales

PARLONS DE NOUS P 18

Une dynamique créatrice

A VRAI DIRE P 19

Agroalimentaire : le solde du commerce extérieur continue de s'améliorer

Porcs et produits laitiers vs voitures électriques : duel économique entre UE-Chine

Vous pouvez cliquer sur l'intitulé pour accéder directement à l'article

GRAND ANGLE

Echanges mondiaux : une croissance solide, mais à quel prix ?



L'Union Européenne a un excédent de plus de 50 milliards d'euros de produits agroalimentaires en 2023, soit une hausse de 35 %. Bien que les produits transformés contribuent largement à cet excédent, des déficits persistants dans les produits agricoles bruts et certaines filières demeurent préoccupants.

Les années passent et le solde positif des échanges agroalimentaires entre l'UE et le reste du monde ne cesse de croître. En 2023, il a encore augmenté de 35 %, atteignant 50 milliards d'euros (md€). Rappelons qu'en 2022 (1), l'UE se classait deuxième derrière le Brésil (112 md€) avec un solde de 37 md€, tandis que les Etats-Unis affichaient un déficit de 36 md€ et la Chine, de 131 md€. Il y a pourtant, dans l'UE, trois fois moins de terres arables par habitant qu'aux Etats-Unis !

Une publication récente du ministère de l'agriculture nous donne désormais accès à ces statistiques peu connues. On y découvre que les excédents de l'UE proviennent essentiellement des produits transformés. L'UE affiche en effet un déficit de 34 md€ pour les produits agricoles bruts alors qu'elle dégage un excédent de 84 md€ pour les produits transformés.

Des excédents fragiles

L'UE présente un fort déficit pour les céréales et oléagineux de 9,6 md€, malgré un excédent en céréales. Le déficit des oléagineux est très largement supérieur.

Le deuxième déficit, presque aussi important, est celui des fruits avec 9,5 md€, suivi de celui de la pêche avec 8 md€. Mais cette approche par produits bruts et produits transformés n'a plus grande signification. Regarder les chiffres par grandes filières offre une perspective plus claire. En 2023, le principal excédent de l'UE concerne les boissons avec 30 md€, dont la moitié provient du vin. Les produits laitiers suivent avec un excédent de 17,5 md€, et la viande avec 14 md€ auquel il faut ajouter l'excédent des animaux vivants de 3 md€, totalisant un excédent de 17 md€. En revanche, les produits de la pêche montrent un déficit global de 22 md€ et les céréales, oléagineux, huiles et tourteaux de soja, un déficit de 18 md€.

Les pays excédentaires sont plus nombreux que les déficitaires. La France, avec un excédent de 6,2 md€ est reléguée au 6^e rang européen. Il est vrai que la présence d'un grand port est désormais un atout plus important que le potentiel agricole du pays.



GRAND ANGLE

C'est ainsi que les Pays-Bas ont un excédent sept fois supérieur à celui de la France avec 42 md€ grâce au port de Rotterdam. De même pour la Belgique qui a un excédent presque deux fois plus important que celui de la France (+ 10,7 md€) grâce au port d'Anvers. Signalons aussi l'excédent croissant de la Pologne avec 18,5 md€ qui passe désormais devant celui de l'Espagne (14 md€). En revanche, l'Allemagne affiche un déficit de 20 md€ en 2023, la Suède de 8 md€ et le Portugal de 6 md€.

De ces chiffres deux conclusions majeures émergent. Premièrement, les excédents significatifs de l'UE impliquent que toute mesure de protection contre les importations pourrait entraîner des représailles commerciales, particulièrement dans le secteur des viandes. Deuxièmement, les pays les plus excédentaires, surtout ceux avec de grands ports comme les Pays-Bas et la Belgique, seraient les plus affectés par ces mesures. Quant aux secteurs les plus exposés aux représailles, ce sont les boissons, en particulier alcoolisées, et les produits laitiers ■

(1) Nous ne disposons pas encore des chiffres 2023 des autres grands pays.

PLUS ICI

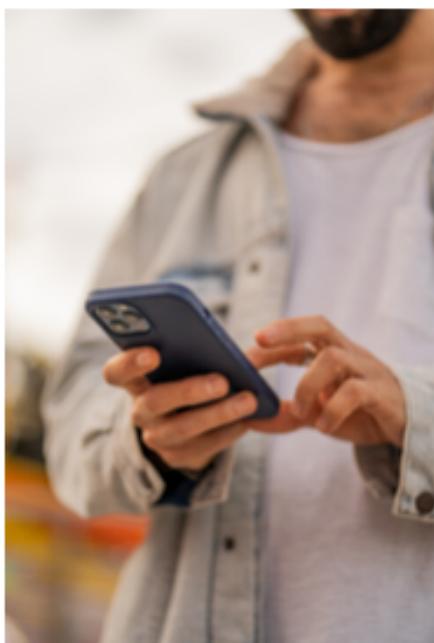


Clic & Class



Employeurs : nouvelle mise à jour de la grille de salaires

Accédez à Clic & Class ici



À vrai lire

**À CONSULTER PARTOUT
ET TOUT LE TEMPS
SUR VOTRE SMARTPHONE
ET ORDINATEUR**

FOCUS SECTEURS



Viticulture

Y a-t-il une limite à la montée en gamme des vins français ?

Si la qualité des vins français continue de s'améliorer, assurant une position dominante sur le marché mondial, des défis subsistent quant à la soutenabilité de cette progression.

Le vin est un produit agroalimentaire unique. Issu de la vigne, sa production varie chaque année en fonction des conditions climatiques. Cependant, après vinification, le vin peut être stocké sans perdre en qualité, et même souvent en s'améliorant. Depuis un siècle, les politiques de différenciation ont porté leurs fruits dans ce domaine.

La production française de vin est restée stable en volume depuis les années 60, mais sa valeur dans la production française a doublé, une évolution que l'on appelle la montée en gamme. Concrètement, cela signifie une augmentation des prix unitaires, souvent plus rapide que l'inflation. Cette montée en gamme a été rendue possible grâce à une politique de segmentation des marchés, soutenue par des interprofessions gérant les appellations d'origine encadrées par la puissance publique. Bien que les 489 appellations d'origine française puissent sembler complexes pour les consommateurs étrangers, elles permettent à la France de détenir plus d'un tiers du marché mondial des vins de qualité.

Il est intéressant à ce propos de comparer nos prix à l'exportation avec ceux de nos deux principaux concurrents que sont l'Espagne et l'Italie, qui produisent à peu près les mêmes quantités. En 2022, le prix moyen à l'exportation pour l'Espagne était de 1,40 € le litre, celui de l'Italie de 3,60 €, tandis que celui de la France atteignait 9,40 € le litre. Il ne suffit pas de produire du vin, il faut aussi savoir le vendre.

Une nécessaire segmentation

Les débats en France ont souvent porté sur l'importance de nos importations de vins. Un rapide coup d'œil sur les prix apporte une explication évidente : le prix moyen à l'importation est de 1,40 € en 2024, alors que le prix moyen des vins français est 7 € au-dessus. Si l'on ajoute à cela que la France dispose d'usines d'embouteillage performantes, on comprend aisément qu'il soit nécessaire d'importer pour offrir une gamme complète aux clients et servir de plaque tournante pour d'autres pays européens.

Cette hausse significative des prix explique une part importante des performances de la France sur les marchés mondiaux. Le solde positif a atteint un maximum en 2022 avec 11,3 milliards d'euros (mds€) pour les vins et 4,3 mds€ pour les eaux-de-vie. Le recul de 300 millions d'euros (M€) pour les vins et de 600 M€ pour les eaux-de-vie fait craindre que ce maximum ait été atteint, car en matière de prix, les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. En attendant, on mesure les écarts considérables entre les diverses destinations des exportations françaises. Le prix moyen pour les exportations vers les USA est de 11,30 € le litre, tandis qu'il n'est que de 3,70 €/l pour l'Allemagne. Même constat pour les vins importés, avec un prix moyen de 1,40 €/l, dont 1,10 € pour les vins de l'UE et 3,90 € pour les vins des pays tiers.

Dans tous les pays du monde, des campagnes sont menées pour réduire la consommation d'alcool. Il est donc crucial de pratiquer une politique de segmentation pour éviter que cela ne se traduise par une baisse de valeur ■

FOCUS SECTEURS



Elevage

La production laitière explose en Asie

La production laitière mondiale augmente rapidement, particulièrement en Asie, réduisant l'importance du marché mondial.

L'Institut de l'Élevage (IDELE) vient de publier son étude annuelle sur le marché mondial des produits laitiers. Première surprise : la production laitière augmente beaucoup plus vite que la population mondiale. Entre 2000 et 2023, la production mondiale est passée de 550 millions de tonnes (Mt) à 950 Mt, soit une augmentation de 400 Mt en 23 ans (+ 70 %). Pendant ce temps, la population mondiale n'a progressé que de 30 %. Concrètement, la consommation potentielle moyenne serait passée de 90 litres à presque 120 litres par an.

Deuxième constatation étonnante : la part du lait de vache régresse. Bien que prépondérante avec encore 80 % de la production totale, la croissance de la production de lait de vache a été de 27 % depuis 2010, contre 54 % pour les autres laits (chèvre, brebis, bufflonne). Cette évolution s'explique en grande partie par la part croissante de l'Asie dans la production mondiale. L'Inde est le premier pays producteur avec 213 Mt, suivie du Pakistan avec 65 Mt et de la Chine avec 42 Mt. Ces trois pays produisent un tiers de la production mondiale, avec une consommation moyenne en Asie de 99 litres par habitant.

Un auto-apvisionnement record

Autre surprise : le commerce mondial progresse moins rapidement que la production. Cela signifie que la production se développe plus rapidement dans les pays déficitaires, en particulier en Asie, qui absorbait 56 % des importations mondiales. Le taux d'auto-apvisionnement de ce continent est remonté à 92 % !

Cependant, cette baisse des exportations ne pose pas trop de problèmes aux grands pays producteurs comme les Etats-Unis et l'Union européenne, où la production progresse moins rapidement que la consommation, malgré la hausse des prix. Dans ces deux régions, la consommation de fromages continue d'augmenter. En revanche, la production laitière de l'Océanie recule, en particulier en raison de problèmes climatiques, restant stable à 30 Mt sur les dix dernières années, contre 100 Mt pour les Etats-Unis et 140 Mt pour l'UE.

Ainsi, en 2022, les marchés se sont brusquement tendus car l'offre était devenue insuffisante dans les pays exportateurs, confrontés à la hausse des coûts de production et à des problèmes climatiques. Depuis, les prix ont fortement baissé alors que les coûts de production sont restés stables.

Que retenir de ce tour du monde laitier ? La production progresse plus vite que la population car les pays importateurs développent très rapidement leur production pour satisfaire une demande intérieure forte. La Chine, par exemple, cherche à développer sa production en multipliant les unités de plusieurs milliers de vaches et ainsi réduire sa dépendance extérieure ■

[PLUS ICI](#)

FOCUS SECTEURS



Grandes cultures

La Chine et l'arme alimentaire

La Chine détient des stocks massifs de céréales et de riz, lui permettant de réguler les prix mondiaux et de sécuriser son approvisionnement alimentaire, révélant une stratégie à long terme face aux crises alimentaires mondiales.

Depuis la chute du mur de Berlin, la majorité des gouvernements des pays dits riches ont cru au mythe de la fin de l'histoire cher à Fukuyama, pensant que les marchés pouvaient assurer le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de produits alimentaires. Pourtant, l'histoire montre que les marchés n'atteignent pas cet équilibre sans crises graves, comme en témoignent les famines et les révoltes.

C'est dans ce contexte que l'OMC a été créée avec pour credo, la suppression des droits de douane et l'interdiction des stocks publics. Une philosophie mise à l'épreuve lors de la crise de 2008 avec son cortège d'émeutes et plus récemment, avec la brusque montée des prix des produits agricoles sous prétexte de la guerre d'Ukraine, malgré une récolte record la première année du conflit. On avait simplement oublié que toute la théorie de l'équilibre des marchés repose sur le principe de la concurrence pure et parfaite, ce qui est difficile à appliquer quand le marché mondial des céréales est dominé par quatre grandes firmes.

Les gouvernements se sont retrouvés « forts dépourvus » quand les prix des céréales se sont envolés, ayant abandonné les outils qui leur auraient permis de réagir. Les stocks étaient réduits au minimum, non pas à cause de mauvaises récoltes antérieures, mais bien parce que l'OMC les interdisait.

Stratégie à long terme

Un seul pays a fait exception : la Chine. Membre de l'OMC depuis décembre 2001, Pékin s'est bien gardé d'appliquer cette interdiction, adoptant une stratégie à long terme qui vise notamment à anticiper les risques de rétorsion sur les importations alimentaires en cas de conflit avec Taïwan, territoire qu'il considère comme sien. L'idée est très simple : avoir des stocks suffisants pour tenir pendant le conflit potentiel.

La Chine a tiré la leçon de la crise de 2008-09. Jusque-là, elle ne gardait que 150 millions de tonnes (Mt). Pendant les 5 années suivantes, elle a plus que doublé son stock, qui oscille entre 320 et 340 Mt depuis 2017. Pour la campagne 2023-24, le stock chinois est de 321 Mt, soit 55 % du stock mondial total qui s'élève à 587 Mt. À titre de comparaison, les exportations mondiales totalisent 434 Mt, et les besoins internes de la Chine sont de 110 Mt pour l'alimentation humaine, 262 Mt pour l'alimentation animale et 93 Mt pour l'éthanol. Cette année-là, la Chine a importé 56 Mt.

Pékin peut ainsi couvrir presque un an de sa consommation humaine et animale avec ses stocks, qui représentent cinq années d'importations. De plus, détenant plus de la moitié des stocks mondiaux, le pays a le pouvoir de les faire varier de plusieurs milliers de tonnes dans un sens ou dans l'autre, provoquant des hausses ou des baisses tout aussi catastrophiques.

La situation est similaire pour le riz. La Chine détient un stock de 101 Mt pour une utilisation de 148 Mt, entièrement couverte par la production intérieure. Le stock mondial de riz est de 168 Mt pour une production de 514 Mt et des échanges mondiaux très minimes avec seulement 51 Mt. Autrement dit, la Chine détient en stock deux années de commerce mondial de riz. A bon entendeur ! ■

[PLUS ICI](#)

FOCUS SECTEURS



Fruits et légumes

Une consommation de fruits et légumes en berne

Les intempéries du premier semestre 2024 ne facilitent pas la consommation de fruits et légumes.

L'année 2024 restera dans les mémoires pour ses pluies abondantes, qui ont retardé les récoltes et affecté la demande des ménages en fruits et légumes. Ces conditions climatiques difficiles ont rendu encore plus ardues la reconquête du marché intérieur par la production française et la consommation régulière des cinq fruits et légumes par jour recommandée par les professionnels de la santé.

Avec seulement 20 kilos de fruits frais par ménage pour la consommation à domicile au premier trimestre de cette année, on observe un recul de 12 % par rapport à la moyenne des trois dernières années et de 4 % par rapport au premier trimestre 2023. Les conditions météorologiques ont particulièrement touché les fruits, avec une diminution notable de 25 % de la consommation d'oranges, principalement due à une mauvaise récolte en Espagne.

En 2024, les cinq fruits les plus achetés par les ménages français sont, dans l'ordre, la pomme, la banane, l'orange, la clémentine et la poire. Du côté des légumes, les six variétés les plus consommées au premier trimestre sont la carotte, la tomate, l'endive, l'oignon, la salade et la courgette.

La baisse de la consommation intérieure a toutefois un effet mitigé sur le commerce extérieur. Si elle réduit le déficit extérieur des fruits et légumes, on observe également une hausse des exportations de pommes vers le Royaume-Uni, ce qui apporte une lueur d'espoir pour les producteurs français dans un contexte difficile.

Ces tendances illustrent l'impact des conditions climatiques extrêmes sur l'agriculture et la consommation, posant des défis importants pour la filière des fruits et légumes en France. Le soutien aux producteurs locaux et des initiatives pour encourager la consommation domestique deviennent plus que jamais cruciaux pour assurer la résilience de ce secteur clé de l'alimentation ■

[PLUS ICI](#)

3 QUESTIONS À...

François PURSEIGLE

Sociologue, Institut national polytechnique de Toulouse



Accompagner la montée en diversité et en complexité des entreprises agricoles

1 – Quelles sont les principales mutations sociales auxquelles sont confrontés les agriculteurs ?

Les agriculteurs font face à trois mutations majeures. Premièrement, un effacement démographique sans précédent. Aujourd'hui, les chefs d'exploitation représentent seulement 15 % de l'emploi total en France, soit environ 400 000 actifs agricoles. D'ici 2026-2030, la moitié d'entre eux atteindront l'âge de la retraite. Les actifs agricoles, ces parents, enfants, retraités qui donnent des coups de main sur les exploitations n'ont eux aussi jamais été aussi peu. Seuls 18 % des chefs d'exploitations travaillent avec leur conjoint(e). Le salariat se développe, selon de nouvelles modalités, notamment autour des groupements d'employeurs, Cuma ou ETA.

La deuxième mutation majeure réside dans la montée en diversité des exploitations. Bien que 90 % des exploitations soient familiales, leur mode de fonctionnement change. Les agriculteurs concilient de plus en plus différents projets artisanaux, industriels ou patrimoniaux et ce, à l'échelle d'un même territoire. Il y a donc un enjeu à accompagner cette montée en diversité. Et à côté des exploitations familiales, il y a des entreprises aux allures de firmes ou à l'inverse, de subsistance. Donc le paysage de l'exploitation agricole est de plus en plus protéiforme.

Troisième mutation, les controverses sur les pratiques agricoles et le pouvoir réduit des agriculteurs à l'échelle des communes, bien qu'ils soient encore 12 à 14 % des maires en France.

2 – Quel est le profil des nouveaux agriculteurs ?

Il est très difficile de dresser un portrait-type. Environ 30 % des nouveaux installés sont pluriactifs et combinent plusieurs activités professionnelles. Ils sont aussi généralement bien formés, qu'ils soient issus du milieu agricole ou non, et sont souvent porteurs de nouveaux projets et de nouvelles méthodes de commercialisation, notamment via les circuits courts. Les non-issus du milieu agricole (NIMA) représentent 30 % des nouveaux installés. Et si le métier reste essentiellement masculin, les femmes de moins de 40 ans représentent 30 % des nouvelles installations. Tous ces nouveaux profils cherchent à réinventer la manière de produire et portent des ambitions entrepreneuriales très diverses. Et puis, les nouveaux producteurs agricoles sont aussi de jeunes chefs de cultures ou d'ateliers car on peut s'insérer dans l'agriculture par les métiers du salariat.

3 – Comment inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers agricoles ?

Pour attirer les jeunes vers les métiers agricoles, il est crucial de les sensibiliser aux enjeux de la souveraineté alimentaire, de l'environnement et de l'emploi. Il faut faciliter l'accès au foncier et au capital d'exploitation, améliorer les conditions de travail, notamment grâce au numérique et à la robotique, et proposer des contrats attractifs pour assurer un revenu à des entreprises de plus en plus complexes et multi-spécialisées. Et assurer leur reprise ■

Propos recueillis par Arielle Delest

DROIT ET GESTION

Réévaluer ses actifs en période de crise

La « réévaluation libre » des actifs permet à l'entreprise agricole de reconstituer ses capitaux propres, d'améliorer sa situation financière et de mieux gérer son patrimoine.

Le bilan de l'entreprise représente à l'actif son patrimoine et au passif les financements de ce patrimoine ; d'où l'égalité entre le total de l'actif et du passif, puisqu'à tout élément du patrimoine correspond ou a correspondu un financement interne ou externe. Le patrimoine est constitué des immobilisations, des stocks, des créances de l'entreprise et de sa trésorerie. Les financements comprennent les financements historiques (le capital social pour une société), les réserves non distribuées, la contribution positive ou insuffisante de l'activité via le résultat d'une période d'activité, les crédits accordés à l'entreprise par les associés (les comptes courants créditeurs), par les banques (emprunts, warrants), par les tiers (fournisseurs, salariés, organismes sociaux et fiscaux).

Cette représentation patrimoniale se fait à la date d'arrêté de l'exercice social. Pour être pertinente et assurer la sincérité des comptes, elle doit être établie dans le respect de conventions et de principes énoncés par le code de commerce et le plan comptable général (PCG). Selon ces textes, à leur entrée dans le patrimoine, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, les biens acquis à titre gratuit à leur valeur vénale et les biens produits à leur coût de production. Il y a bien entendu des exceptions à ces principes (notamment par les normes internationales, les tests de dépréciations, certaines créances, etc.) mais il en résulte en général une valorisation et donc une représentation historique du patrimoine de l'entreprise.

La communication financière vers les associés, les banques, etc. étant un élément sensible, il est intéressant d'actualiser les valeurs historiques du patrimoine de l'entreprise pour mieux les représenter. Cette exception au principe général s'appelle la « réévaluation » et est très encadrée. La « réévaluation libre » est autorisée par les articles L. 123-18 du code commerce et 214-27 du PCG. Elle est soumise à une réglementation très précise dans le détail de laquelle nous ne rentrerons pas et entraîne des conséquences fiscales. Nous retiendrons dans cet article le principe général, la mise en œuvre étant du domaine des spécialistes du groupement AGIRAGRI.

Comment ça marche ?

La réévaluation libre des actifs d'une entreprise agricole est une opération comptable qui lui permet de reconstituer ses capitaux propres en actualisant la valeur des immobilisations inscrites à l'actif de son bilan. Elle permet ainsi de corriger les écarts entre la valeur comptable et la valeur vénale des actifs, ce qui offre une image plus fidèle du patrimoine de l'entreprise à la date de l'opération. Elle n'est intéressante que si ces écarts sont significatifs ce qui est souvent le cas lorsque le foncier, bâti et non-bâti, est inscrit à l'actif du bilan de l'entreprise agricole.

Exemple :

Un bâtiment agricole appartenant à une entreprise agricole a une valeur nette comptable après amortissements de 20 000 €, mais est réévalué à 100 000 € par expertise foncière. L'entreprise pourra réévaluer ce bien à l'actif du bilan pour un montant de 100 000 €. L'écart de réévaluation de 80 000 € (100 000 – 20 000) sera comptabilisé au passif du bilan dans le compte « 1053 Écarts de réévaluation » (qui fait partie des fonds propres) et augmentera d'autant les fonds propres de l'entreprise et montrera une meilleure résilience de l'entreprise, aux associés, créanciers, juges notamment.

DROIT ET GESTION

La réévaluation libre des actifs est possible sous certaines conditions. La principale est qu'elle doit porter sur l'ensemble des immobilisations corporelles et financières de l'entreprise. Il n'est donc pas possible de procéder à une réévaluation partielle de leur valeur. Sont toutefois exclus des opérations de réévaluation, les immobilisations incorporelles autres que les titres (marques, brevets...), ainsi que les autres éléments du patrimoine tels les stocks ou les valeurs mobilières de placement.

La réévaluation s'appuie sur la « valeur d'utilité » de chaque immobilisation. Ce travail nécessite l'intervention de spécialistes (experts fonciers agricoles, experts comptables, experts en machinisme agricole, notamment) et le recours à l'utilisation de plusieurs méthodes éventuellement pondérées entre elles. Pour pouvoir être opposable à l'examen critique des tiers, notamment celui de l'administration fiscale, ce point ne doit pas être négligé et la production de rapports détaillés est indispensable.

Augmenter ses capitaux propres

L'augmentation de la valeur des immobilisations à l'actif du bilan est traduite au passif par l'enregistrement comptable d'un « écart de réévaluation » qui vient augmenter la valeur des capitaux propres de l'entreprise. Cet écart est égal à la différence positive entre la valeur nette comptable, c'est-à-dire la valeur d'entrée du bien diminuée des amortissements comptables et provisions, et leur valeur actuelle (80 000 € dans notre exemple).

A noter que cet écart de réévaluation n'est pas considéré comme une plus-value puisqu'il n'est qu'une somme de « plus-value latente non-réalisées ». Autrement dit, il n'est pas comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice et ne peut donc pas être distribué aux associés. Il est inscrit directement dans les capitaux propres de l'entreprise par « effet miroir » des réévaluations de l'actif immobilisé. L'écart de réévaluation inscrit au passif peut être incorporé en tout ou partie au capital social. Cette nouvelle situation ne peut être qu'appréciée par les banques.

Autre avantage, l'entreprise retiendra la nouvelle valeur comptable comme base de l'amortissement des immobilisations. Un nouveau plan d'amortissement devra être mis en place pour les immobilisations qui étaient totalement amorties à la date de la réévaluation. La réévaluation a donc pour effet de générer de nouvelles charges d's. Notons que c'est la nouvelle valeur comptable de l'élément réévalué qui sera retenue en cas de vente pour le calcul de la plus ou moins-value de cession de cette immobilisation.

Augmenter ses fonds propres

Au plan fiscal, le 2° de l'article 38 du code général des impôt (CGI) précise que « le bénéfice net est constitué par la différence entre les valeurs de l'actif net à la clôture et à l'ouverture de la période dont les résultats doivent servir de base à l'impôt (...). L'actif net s'entend de l'excédent des valeurs d'actif sur le total formé au passif par les créances des tiers, les amortissements et les provisions justifiées ». En clair, l'écart de l'actif net qui résulte de l'opération de réévaluation libre, est un produit imposable au taux de droit commun. Mais ce profit imposable peut être compensé par des déficits en instance de report.

DROIT ET GESTION

Il est hélas fréquent que les bilans des entreprises agricoles soient fortement dégradés par les déficits résultant des effets des crises qui secouent actuellement le secteur. Il en résulte souvent des déficits fiscaux qui seront soit perdus à terme (à l'impôt sur le revenu) ou dont l'utilisation est reportée sur de futurs bénéfices à un horizon indéterminé (à l'impôt sur les sociétés). Dans l'immédiat, l'entreprise doit faire face à des difficultés de financements conséquences des bilans dégradés. C'est dans ce contexte que la réévaluation libre prend tout son sens, notamment lorsque les actifs à forte valeur comme le foncier, sont inscrits à l'actif du bilan : image de l'entreprise meilleure et fidèle, augmentation des capitaux propres, utilisation opportune des déficits fiscaux, nouveaux amortissements.

Réévaluer son bilan en période de crise est une décision de gestion responsable qui présente un ensemble d'avantages tant pour l'entreprise, ses associés que pour les tiers. Révélant la valeur actuelle des immobilisations de l'entreprise, elle conduit à renforcer la confiance des tiers dans sa résilience et dans la valeur des garanties. Et c'est une bonne occasion de se pencher sur la gestion de son patrimoine professionnel ■

Olivier Augeraud, expert-comptable honoraire, fondateur d'AGIRAGRI

Proposition pour la LF 2025

Notons que le législateur dans la loi de finances pour 2021 avait institué un régime optionnel consistant à différer provisoirement les conséquences fiscales de la réévaluation pour encourager les entreprises à améliorer leurs fonds propres. Cette mesure était applicable à la première opération de réévaluation réalisée au terme d'un exercice clos à compter du 31 décembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022. On ne peut que regretter que la disposition n'ait pas été prorogée. Espérons qu'elle puisse être reprise dans la prochaine loi de finances pour 2025.



PORTRAIT D'AVENIR

Un agriculteur connecté à son territoire

Avec une approche unique et un esprit entrepreneurial audacieux, Vincent Seyeux, céréalier en Mayenne, a su transformer des défis en opportunités, tout en ayant un impact positif sur son territoire.

Fils de céréalier en Mayenne, Vincent Seyeux n'envisageait pas de suivre les traces de son père. « Ce qui m'intéressait, c'était le commerce », raconte-t-il. A 18 ans, il part aux États-Unis pour une année d'études. Quand il rentre en 1992, il n'a qu'une seule idée en tête : repartir et monter des boulangeries. La réforme de la Pac et la crise agricole qui l'accompagnait l'ont poussé à revoir ses plans. « Mon père, qui ne voyait pas d'un bon œil mon installation Outre-Atlantique, m'a suggéré de faire du commerce autrement. J'ai démarré comme ça, en reprenant des fermes, plutôt loin du site de l'exploitation pour les faire faire à façon ». Vincent gérait ses exploitations avec une calculatrice plutôt qu'un tracteur. « J'avais un regard totalement différent sur l'agriculture, je choisissais les productions en fonction des subventions, explique-t-il. Je me suis retrouvé, en quelques années, à exploiter pas loin de 300 ha, avec un téléphone et une voiture. Les autres agriculteurs ne comprenaient pas et ils n'avaient peut-être pas tort », reconnaît-il aujourd'hui.

Du commerce à l'agronomie

Les années 2000 marquent un tournant pour Vincent. « Ce qui marchait sur le papier, ne fonctionnait pas toujours dans le champ, alors j'ai commencé à m'intéresser à l'agronomie ». En intégrant l'association bretonne « Base », il découvre les techniques de l'agriculture de conservation et l'agriculture régénératrice. C'est une révélation. Pendant 15 ans, il a aimé côtoyer des ingénieurs venus du monde entier, des agriculteurs passionnés par leur sol.



Pendant 15 ans, il a aimé côtoyer des ingénieurs venus du monde entier, des agriculteurs passionnés par leur sol. Et d'essais en expérimentations, il passe petit-à-petit de chasseur de prime à agriculteur et même formateur. En 2010, il franchit une autre étape : convertir une partie des terres en bio. Un peu par hasard. « J'ai eu un stagiaire qui devait, dans le cadre de son rapport de stage, étudier les conséquences d'un passage en bio pour mon exploitation. Une fois le rapport en main, je me suis dit, pourquoi pas ». Pourtant, il n'y avait jamais pensé avant. « Quand on vient de l'agriculture de conservation, la priorité est de protéger les sols or en bio, on les travaille intensément, les vers de terre dérouillent.

**Une voie
psychologiquement
compliquée**

« C'est une voie psychologiquement compliquée ». Vincent y voit une nouvelle expérience à mener et une opportunité de progresser aussi en conventionnel. Mais, cela devient de plus en plus difficile pour lui de monter sur le pulvé et en 2018, il achève sa conversion bio. « J'avais aussi besoin que nos efforts soient économiquement valorisés. Or en agriculture de conservation, ce n'est pas le cas », regrette-t-il.

PORTRAIT D'AVENIR



Le défi à lui seul ne pouvait pas satisfaire ce précurseur sans cesse en recherche de nouveauté. « Faire en bio, les mêmes cultures qu'en conventionnel n'avait aucun intérêt. J'ai cherché des cultures inexploitées. Le quinoa a été la bascule : c'était une culture novatrice et il n'y avait pas de filière sur le territoire. » Qu'à cela ne tienne. Le projet a mûri pendant deux ans et en 2017, Vincent crée Agro Logic, une sorte de coopérative privée qui transforme, stocke, conditionne et vend ces protéines végétales aujourd'hui très recherchées. « Cela a demandé énormément d'investissements, je comprends pourquoi les coopératives traditionnelles n'avaient pas pris cette voie ! Mais en cette année de crise du bio, notre structure a fait la différence », souligne-t-il. Sa réussite repose sur trois piliers : la diversification des productions, la vente en circuit-court et un ancrage territorial fort.

Selon les années, 50 à 100 agriculteurs livrent à Agro Logic leurs productions de quinoa, graines de chia, graines de courges et une dizaine d'autres céréales dites secondaires car Vincent continue à expérimenter de nouvelles cultures ou de nouvelles façons culturales. Les clients sont aussi très diversifiés, avec des magasins, des industriels, de la restauration collective... Sans intermédiaire, la structure garde la valeur ajoutée pour ses producteurs. Le quinoa est payé autour de 2000 €/tonne (brut) et les graines de chia ou de courges, entre 3000 et 4000 €/t.

« Les rendements sont très différents d'une parcelle à l'autre. Il y a deux ans, en quinoa, on est monté à 2 t/ha ».

L'entreprise transforme ainsi environ la moitié de la production française de quinoa et emploie 11 personnes, des champs à la vente, en passant par la communication et l'administratif. Un poste est stratégique pour l'entreprise : celui du « chasseur de primes » qui essaie de lever un maximum de financements pour chaque projet, que ce soit au niveau de l'Europe, de la Région ou de la communauté de communes. « Pour certains projets, nous arrivons à financer ainsi 40 % de l'investissement. C'est ce qui sauve aujourd'hui la situation financière d'Agro Logic, par rapport à d'autres entreprises en difficulté sur le même créneau ».

Implication des acteurs locaux

Un cercle vertueux

Vincent Seyeux obtient ces financements parce qu'il sait impliquer les acteurs locaux. « Je veux des projets qui ont du sens et un impact sur le territoire », affirme-t-il. Il a ainsi permis la construction d'une maison de santé grâce à son entreprise de photovoltaïque... Fêru d'énergies renouvelables, il installe des panneaux photovoltaïques dès 2002 sur son exploitation, puis avec un associé, ils créent une société d'installation en 2013. Ils ont appris le métier ensemble, à une époque où il n'y avait pas encore d'installateurs sérieux sur le marché. « Nous cherchions de nouveaux toits pour accueillir nos panneaux et la commune avait un projet de maison de santé qui ne sortait pas des cartons. Le photovoltaïque a permis son financement. D'un point de vue économique, cette association est très pertinente. »



PORTRAIT D'AVENIR

Pas question pour lui aujourd'hui de céder aux sirènes de l'agrivoltaïsme. « Tant qu'on n'a pas couvert tous les toits des lotissements ou des usines, pas besoin d'utiliser les terres, sauf si cela a un sens agronomique pour la production en-dessous. Mais aujourd'hui, on prend les choses à l'envers, on remplace la forêt par des champs de panneaux et on réfléchit ensuite à ce qu'on peut mettre dessous ». Et pour Vincent, l'emprise au sol de ces panneaux est beaucoup plus lourde que celle des éoliennes. Il parle d'expérience. Il a construit un parc éolien en 2018 avec un groupe d'agriculteurs. « C'est moins intrusif que le photovoltaïque au sol », assure-t-il.

Gestion des biodéchets

Economie, social et environnement guident ses actions. « Beaucoup de projets ont tous ces côtés positifs », assure-t-il. Et des projets, Vincent n'en manque pas. Le dernier en date, pour lequel il apporte un financement et son réseau est une entreprise de gestion de biodéchets. « Ce sont deux jeunes qui ont mis au point un système de collecte et de compostage des déchets très efficaces que nous épandrons sur nos terres. Nous avons un intérêt à capter le maximum de matière organique pour nos cultures en bio », justifie le business angel.



Sur le territoire Mayennais, Vincent Seyeux tisse sa toile. Les entreprises sont de plus en plus connectées entre elles, de vraies filières locales émergent. « Les entreprises ont un rôle crucial dans l'organisation d'un pays. En tant que chef d'entreprises, nous devons montrer la voie en matière de développement durable ».

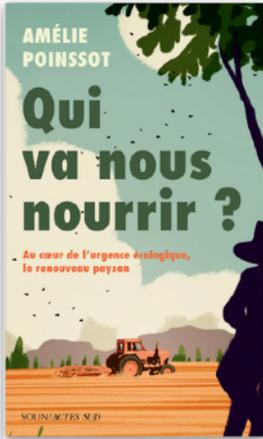
Un conseil réactif

Pour le suivre dans ses projets, Vincent a besoin d'un cabinet-conseil des plus réactifs ! « Depuis que je suis au cabinet Altonéo (NDLR : membre d'AGIRAGRI), nous avons retravaillé toute l'organisation sociétaire. J'appelle régulièrement mon expert-comptable car cela bouge tout le temps. Rien que sur la dernière année, nous avons créé trois ou quatre nouvelles sociétés – sur un total de 15 ou 17 – ». La petite dernière, en cours de développement, vise à offrir aux producteurs locaux, une solution de distribution décarbonée. Vincent s'est associé avec un développeur qui a créé un site internet de vente directe de produits agricoles. Sur cette plateforme, un accès sera réservé dans un premier temps aux restaurants et cantines qui pourront passer commande. Les agriculteurs (bio ou conventionnel) livreront leur marchandise en un seul point de collecte puis la livraison à chaque client se fera à vélos. « C'est un gain de temps pour les producteurs. C'est aussi plus écologique car moins de véhicules circuleront en ville. » Vincent devient un intermédiaire... Mais à moindre coût. « Je ne crée par cette activité pour gagner de l'argent mais parce qu'elle est utile et qu'elle n'existe pas sur notre territoire ». A chaque problème, sa solution. Ce pourrait être la devise de Vincent Seyeux. Une devise et une vision qu'il transmet à ses jeunes enfants déjà initiés à l'agronomie et à l'économie ■

[VOIR LE SITE](#)

CULTURE

Livre : Le salut viendra des NIMA "Qui va nous nourrir ?"



Dans "Qui va nous nourrir ?" Amélie Poinsot explore les défis de l'agriculture française alors que la moitié des agriculteurs partiront à la retraite d'ici 2030. Résultat de plusieurs mois d'enquête, ce livre éclaire les transformations nécessaires de notre modèle agricole. L'auteure, journaliste à Médiapart, montre qu'il est possible de produire des aliments de manière plus écologique et responsable, en réduisant les pesticides et en évitant les exploitations « industrielles » reposant sur une main d'œuvre « précaire et corvéable ».

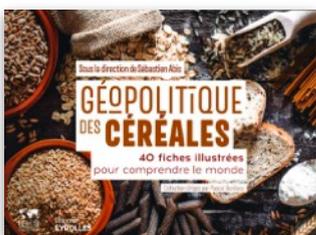
Une nouvelle population, les fameux NIMA – non issus du milieu agricole – amorce cette révolution. Dotés d'une conscience écologique et d'expériences professionnelles dans d'autres domaines, ils montrent une ténacité remarquable, mais se heurtent à des résistances des organismes agricoles traditionnels. "Qui va nous nourrir ?" présente ces candidats innovants à la reprise des fermes et interroge le manque de soutien des pouvoirs publics pour cette relève agricole.

Série : Une plongée dans le monde du vin



"Les gouttes de Dieu", diffusée sur France 2, est une adaptation captivante du manga éponyme, centrée sur le monde viticole français. L'histoire suit Camille Lagier, fille d'un œnologue réputé, qui se retrouve en compétition avec Issei Tomine, un jeune œnologue japonais et ancien élève de son père, pour identifier douze grands crus. Le vainqueur héritera de la précieuse collection de vin du célèbre Alexandre Lagier ! Avec une mise en scène soignée et des paysages viticoles magnifiquement capturés, la série offre une immersion visuelle et sensorielle dans l'univers du vin. Chaque épisode est une célébration de la culture viticole, dévoilant les secrets des terroirs, des cépages, des techniques de vinification, des arômes et des textures des vins et des accords mets-vins. Un voyage sensoriel et émotionnel tout autant qu'un drame familial captivant !

Documentaire : Géopolitique des céréales



La collection "Géopolitique" des Editions Eyrolles propose une lecture du monde à travers les céréales. Dirigé par Sébastien Abis, ce livre est un outil essentiel pour les professionnels de l'agriculture souhaitant approfondir leur compréhension des enjeux stratégiques mondiaux liés aux céréales. Il offre une analyse rigoureuse et détaillée des dynamiques géopolitiques qui influencent la production, la distribution et la consommation des céréales telles que le blé, le maïs et le riz. En 40 fiches concises et illustrées, l'ouvrage explore les impacts climatiques, les rivalités commerciales et les politiques agricoles qui façonnent l'équilibre alimentaire mondial. Les cartes et graphiques inclus facilitent la visualisation des données clés et des tendances globales. Une lecture incontournable pour ceux qui cherchent à maîtriser les défis et les opportunités du secteur céréalier sur la scène internationale.

PARLONS DE NOUS

CAMPUS

Une dynamique créative

Du 17 au 19 juin 2024, s'est tenue la quatrième édition du Campus AGIRAGRI à Moliets-et-Maa dans le département des Landes. Créé pour initier une dynamique et fédérer dans l'action les participants issus des différents cabinets et par métiers, l'édition 2024 a réuni une trentaine d'experts comptables et de chefs de mission sur le thème de « l'Intelligence Artificielle Générative (IAG), management et accompagnement clients ».

Profitant d'un environnement apaisant et sous le soleil retrouvé, les différents ateliers animés par des spécialistes ont permis à chacun outre de mieux se connaître, de s'acculturer à la révolution et à l'arrivée de l'IAG dans les cabinets et dans les entreprises agricoles, mais aussi de préparer le management des équipes et des compétences autour de cette révolution à la fois rapide et performante.

Ce huis-clos entre océan et forêt a permis de trouver une respiration apaisée après le stress et les fatigues de la période déclarative et de souder dans une bonne humeur communicative une équipe nouvelle et volontaire autour de plusieurs projets qui seront portés à fruit d'ici la fin de l'année. La dynamique ainsi créée au Campus permettra à ce groupe de poursuivre ses travaux tout au long de l'année 2025.

Ainsi, les cabinets associés du groupement AGIRAGRI ont-ils démontrés une fois de plus, être conscients et à l'avant-garde des changements stratégiques qui impactent à la fois les cabinets et les missions en réponse aux besoins des entreprises agricoles.

Plus que jamais, convient-il, avec la déferlante IAG et ses conséquences, d'être proactif, conscient des changements tout en gardant ce petit pas de côté qui permet la bonne analyse et la bonne utilisation de ces nouveaux outils. C'est sur ce socle commun que les participants se sont quittés avant de vite se retrouver en septembre pour un temps d'après créatif ! ■



A VRAI DIRE

Agroalimentaire : le solde du commerce extérieur continue de s'améliorer

Pour les quatre premiers mois de cette année, le solde positif des échanges de produits agroalimentaires a augmenté de 750 millions d'euros. Est-ce le signe d'une amélioration durable ? Nul ne le sait, mais plusieurs points positifs méritent d'être soulignés.

D'abord, on notera une amélioration pour les produits bruts avec une hausse des exportations de céréales et de pommes de terre tandis que les importations de produits oléagineux diminuent. Du côté des produits transformés, on constate une diminution des importations des produits de la pêche, des produits à base de fruits et légumes, et même des viandes. Pour ce dernier secteur, on observe au premier trimestre, une baisse de la consommation de viande bovine tandis que production française de viandes de poulets progresse.

Quant au solde des vins et boissons, on avait observé une baisse en 2023 par rapport au record de 2022, probablement en raison des stocks accumulés en 2022 du fait d'une consommation atone aux Etats Unis. Cependant, les exportations en volume semblent avoir repris au cours des quatre premiers mois de 2024, laissant entrevoir la possibilité d'un nouveau record cette année.

En matière de commerce extérieur, il convient de rester vigilant face aux risques de guerre commerciale. La Chine, devenue notre deuxième solde positif avant le Royaume-Uni avec un excédent de plus de 3 milliards d'euros (md€) en 2023, représente un risque potentiel. Tout comme les Etats-Unis, de loin notre premier solde positif avec 4,2 md€ en 2023. Rappelons les incidents créés par les décisions du Président Trump.... Or, la majeure partie de cet excédent est une proie facile car il s'agit d'un excédent sur les vins de 2,5 md€ et d'un excédent de même ampleur essentiellement sur le Cognac.

Ce risque sur les exportations est d'autant plus préoccupant que l'essentiel de notre excédent provient du commerce avec les pays tiers alors que notre solde avec les pays de l'UE tend à se détériorer. L'Allemagne reste notre premier client, mais aussi un de nos premiers fournisseurs, si bien que le solde positif avec ce pays ne cesse de baisser. Avec 1,5 md€, il arrive après le solde positif avec le Royaume-Uni et légèrement avant ceux du Japon et de Singapour (1,2 md€). Il est surprenant de noter enfin un solde largement positif avec le Canada, de 600 millions d'euros.

[PLUS ICI](#)

Porcs et produits laitiers vs voitures électriques : duel économique entre UE-Chine

Sommes-nous à l'aube d'une guerre économique avec la Chine ? La Commission européenne finalise actuellement une étude sur les subventions chinoises à leur industrie, afin de déterminer s'il convient de taxer les importations de voitures électriques chinoises en Europe. Le Gouvernement de Pékin a indiqué qu'il ne se contenterait pas d'une simple taxe sur le Cognac français en guise de rétorsion. Il envisage également de prendre des mesures contre les importations de porcs et de produits laitiers, deux secteurs majeurs des exportations européennes vers la Chine. L'enjeu de ce conflit économique porte sur 5 milliards d'euros.

[PLUS ICI](#)